



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - **COMMUNE DE FOREST**
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique : PU 29127

Adresse du bien : **Avenue du Pont de Luttre 161**

Identité du demandeur : **Monsieur Frédéric Delaunois**

Demande de : permis d'urbanisme

Objet de la demande : **Aménager une terrasse arrière avec rehausse en mitoyenneté, modifier la destination de commerce en 1 logement au 1er étage et mettre en conformité la vitrine, la couverture de cour et l'extension arrière du 1er étage**

Nature de l'activité principale :

PRAS : espaces structurants, zones de chemin de fer, zones d'habitation

Motif principaux de l'enquête :

- *application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) -*
- *Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions -*
- *dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) -*

L'enquête publique se déroule :

A partir du 14/04/2026 et jusqu'au 28/04/2026 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels/fr>

Le dossier est également consultable à l'administration communale au service URBANISME ENVIRONNEMENT sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus au plus tard le 28/04/2026, soit :

- par écrit à l'attention du : **Secrétariat de la Commission de concertation, chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles**
- à l'adresse e-mail : commissiondeconcertation@forest.brussels
- sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26 :

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation.

La commission de concertation aura lieu le mardi 12 Mai 2026

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, au service URBANISME ENVIRONNEMENT 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Forest, le 02/04/2026

Par le Collège :
La secrétaire communale,

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,

(s) Hilde DE VISSCHER

(s) Alain MUGABO



Certificat d'affichage

Getuigschrift van aanplakking

Urbanisme Environment
Stedenbouw Leefmilieu

PERMIS D'URBANISME - PU 29127

Le soussigné certifie avoir affiché ce jour, conformément au COBAT et ses arrêtés d'application, l'affiche relative à la demande :

De ondergetekende bevestig aangeplakt te hebben, overeenkomstig de GBWRO en toepassingsbesluiten, het aanplakbiljet betreffende een aanvraag :

demandeur :

aanvrager : Monsieur Frédéric Delaunois

bien sis :

goed gelegen : Avenue du Pont de Luttre 161

A Forest - Te Vorst,

